

**Administration communale
de SCHAERBEEK
Collège des Bourgmestre et des
Echevins
Place Colignon, 1
B – 1030 BRUXELLES**

V/Réf : 2008/320=204/042
N/Réf : AVL/KD/SBK-2.16/s.443
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : SCHAERBEEK. Rue des Palais, 44-46-46A – Ancien immeuble RTT (arch. M. Polak).

En réponse à votre lettre du 15 septembre 2008, en référence, et reçue le 17 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 15 octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Réalisé par l'architecte M. Polak (1938-1948), l'ancienne Régie des Téléphones (RTT) est aujourd'hui occupée par la Commission Communautaire française (COCOF) et le centre d'entreprises M-Village. L'immeuble, qui présente un intérêt architectural certain, est situé en face d'une maison classée (11, rue des Palais) et à proximité directe de la place de la Reine qui forme un ensemble classé avec l'église Royale Sainte-Marie (elle-même classée comme monument).

La demande vise à changer l'affectation des premier et deuxième sous-sols de 3010m² (affectés en équipement d'intérêt collectif : espace socio-culturel et en commerce) en un grand commerce spécialisé.

La CRMS n'émet pas d'objection sur ce changement d'affectation.

Le projet s'accompagne du remplacement des châssis du premier sous-sol en façade avant. Actuellement en acier et verre cannelé, ils seraient remplacés par des châssis en alu laqué de couleur foncée.

Bien que la raison justifiant ces travaux ne soit pas précisée dans la demande et qu'aucun plan d'exécution des nouveaux châssis ne soit joint au dossier, la CRMS ne s'oppose pas à cette intervention.

Elle insiste toutefois pour que ces nouveaux châssis soient de qualité et restent discrets par rapport aux grilles en acier qui seront maintenues et qui participent à la qualité patrimoniale évidente de ce très bel immeuble.

La CRMS ne formule pas de remarque à propos des aménagements prévus dans les espaces des 1^{er} et 2^e sous-sols.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme M. Kreutz); A.A.T.L. – D.U.